

serve en faveur du jugement privé ne les exempte pas de la charge de schisme.

Il est vrai que l'Evêque lui-même paraît vouloir étendre le droit du jugement privé au-delà des limites que nous lui avons assignées et lui donner, en quelque sens, une juridiction co-ordonnée avec celle de l'Eglise, et de même nature. A cette fin il apporte quelques textes des Ecritures; mais admettre en même tems l'autorité de l'Eglise et du jugement privé sur les mêmes matières, c'est, comme nous l'avons dit, une chose absurde: une autorité exclue nécessairement l'autre. Si c'est le jugement privé, ce n'est pas l'Eglise; si c'est l'Eglise, ce n'est pas le jugement privé. Si c'est le jugement privé, le jugement privé peut renverser la décision de l'Eglise, et alors l'autorité de l'Eglise est nulle. Si c'est l'Eglise, alors l'Eglise peut renverser le jugement privé, et l'autorité du jugement privé est nul. Conséquemment donc les deux autorités ne peuvent pas avoir une juridiction co-ordonnée sur les mêmes matières. Si on admet les deux autorités, il faut que ce soit sur des matières différentes.

Les passages copiés des Saintes Ecritures ne font rien à la thèse de l'Evêque. Sans doute, ils reconnaissent l'homme comme un être raisonnable, et lui permettent de faire usage de sa raison, non pas sous les questions qui sont soumises à l'autorité. Le Dieu tout-puissant nous ordonne de faire usage de notre raison, c'est vrai—de nous servir de notre jugement privé, nous l'admettons avec joie; mais non pas en ce qui regarde les vérités intrinsèques des mystères de la foi, ni en ce qui regarde le sens naturel de la parole de Dieu, mais seulement en ce qui a rapport aux motifs de crédibilité. Il nous permet de raisonner sur ces questions. 1°. Si sa Providence est en harmonie avec notre sentiment naturel de justice. 2°. Si nous avons des motifs suffisants de croire sa parole, c'est-à-dire, de le croire quand il parle sur sa propre véracité. 3°. Si nous pouvons nous justifier nous-même de refuser de croire en sa véracité, et d'obéir à ses ordres. 4°. Si le témoin de sa parole n'est pas aussi croyable. Et 5°. si l'interprète dont on nous ordonne de suivre les interprétations, a reçu une ample autorité pour interpréter la parole de Dieu.—Toutes ces questions sont adressées à la raison, et viennent sous la juridiction du jugement privé, car autrement notre foi serait aveugle et déraisonnable quand bien même elle serait vraie, et la foi sans la raison n'est pas ce que Dieu demande de nous. Mais l'admission du droit du jugement privé sur ces questions est une chose,—l'admission du droit du jugement privé sur les vérités intrinsèques des mystères de la foi, est une chose bien différente. Les mystères ne tombent point sous l'évidence de la raison, parce qu'ils sont au-dessus d'elle, et qu'on les reçoit, non sur l'autorité de la raison qui comprend leur autorité intrinsèque—car s'il en était ainsi, ils seraient matière de science, et non point de foi—mais sur la simple véracité de Dieu qui nous les révèle; et le fait que Dieu les a révélés n'est point pris de leur rationalité intrinsèque, ou d'aucune perception de leur rationalité intrinsèque, mais de l'autorité du témoin que Dieu lui-même a appointé.

Nous acceptons le jugement privé, aussi bien que l'Evêque, et nous donnons pleine liberté à la raison individuelle, mais seulement dans ses bornes légitimes; nous reconcilions la raison et l'autorité en déterminant les limites de la raison et en la renfermant dans les bornes de ces limites. On doit décider par la raison les questions de la raison, mais les questions de la foi doivent être décidées par l'autorité; car toute la foi est appuyée sur l'autorité, et s'il en était autrement ce ne serait pas la foi. L'Evêque ne paraît pas avoir porté son attention sur ce fait, car il ne paraît pas avoir distingué dans son esprit, d'un côté la foi avec la science, et de l'autre la foi d'avec l'opinion.

*A continuer.*

#### RIVIERE-ROUGE.

On lit dans le *Canadien* :

Ce n'est pas seulement avec "complaisance," mais avec reconnaissance et avec la plus vive empathie que nous accueillons les détails si intéressants qu'un *philanthrope* nous fait l'honneur de nous adresser au sujet de ce territoire; nous sommes sûrs qu'ils seront lus avec le même intérêt par tous nos abonnés, et nous osons même espérer que le gouvernement distinguera en prendre connaissance.

M. le Rédacteur,

A la suite des détails pleins d'intérêt que vos colonnes ont reproduits sur la situation religieuse de l'Orégon, vous accueillerez sans doute avec complaisance quelques notes extraites des lettres de l'un de nos jeunes missionnaires de la Rivière-Rouge. Ces relations tiennent à trop de motifs sensibles; elles font entrevoir de trop heureuses destinées pour que la plus grande partie de vos lecteurs ne vous sachent gré de votre bienveillance.

Le 25 juin 1844, un jeune prêtre canadien, attaché récemment à la mission de la Rivière-Rouge, laissa Saint-Boniface, résidence habituelle de Monseigneur de Julielopolis. Il y avait à peine quatre jours, depuis son arrivée du Canada, que le jeune missionnaire était auprès de St. Grandeur, se remuant des fatigues de son long trajet, et racontant à ses hôtes les événements plus ou moins graves, mais toujours chers, de la commune patrie, lorsqu'il lui fallut partir sans délai pour la mission du *Lac du Diable*, à près de trois cents lieues au-delà. On ne parle pas des nouvelles fatigues, des contretemps et des dangers même encourus par le missionnaire; c'est un couronné, comme il le dit lui-même. Elle stimule toutes ses facultés, parce qu'il sait qu'elle porte avec elle une garantie divine. Aussi ne veut-il

point qu'on le plaigne, mais bien qu'on bénisse Dieu quand il inspire de semblables sacrifices.

Nous remarquons d'abord avec satisfaction dans les lettres du missionnaire un fait bien honorable à ceux qui en sont l'objet, et qui a été signalé déjà par la plupart de nos missionnaires: c'est le témoignage unanime d'urbanité et de bienfaisance que rendent nos hommes apostoliques aux messieurs de la compagnie de la Baie d'Hudson. Aucun ministre d'une autre croyance, pas même ceux du culte auquel appartiennent ces honorables messieurs, n'est plus entouré de soins et d'égards que ne l'est un missionnaire catholique.

Après divers contretemps essayés dans la route, notre missionnaire, encore éloigné de 70 à 80 lieues du terme de son voyage, est obligé de stationner au Fort Pitt pendant l'espace de trois semaines. Convaincu que tous les instants d'un apôtre sont précieux, il emploie ce temps à baptiser, à instruire et à célébrer les saints mystères. Déjà il avait agi ainsi aux divers postes qu'il avait visités sur la route, bien que son séjour y fût moins prolongé.

Du Fort Pitt, la route devenait plus dangereuse. Les tribus étaient en pleine guerre. Les *Pieds-noirs* surtout, race indomptée et cruelle, inquiétaient vivement. Vingt sauvages de la nation des *Cris*, qui elle-même se trouvait engagée dans cette guerre et suivait la route du missionnaire, s'offrirent pour le guider et le défendre. Le voyage fut heureux, et le 7 août, le missionnaire arriva au *Lac du Diable*.

Le sol de cette contrée est très-fertile: les habitants en sont pauvres toutefois. Il n'ont aucun moyen d'ensemencer un sol si riche. Une singularité qui étonne est que l'individu, même le plus pauvre, possède de 5 à 6 chevaux, même plus quelquefois, et le plus souvent fort beaux. Il est vrai que c'est un soin qui n'a point, comme en Canada, de suites onéreuses; ces animaux se nourrissent en plein champ en toute saison.

Le missionnaire exprime un désir ardent de procurer à cette population les moyens de se livrer à la culture. Mais que peut, pour une fin si importante, un homme dont toutes les ressources se resument en ces paroles du plus grand des apôtres et du premier missionnaire: *habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti sumus*. C'est aux capitalistes, aux potentats du haut commerce, c'est à tous les vrais amis de la civilisation à comprendre efficacement ce vœu, en venant en aide à la piété chrétienne qui a fondé l'admirable et universelle société de la Propagation de la Foi. La croix et la bêche firent les républiques inimitables et si heureuses du Paraguay. Elles possèdent encore le même secret. C'est aux hommes de bonne volonté, dans tous les pays, d'en réaliser les merveilles par un sage et pieux concours.

La pêche et la chasse abondent au *Lac du Diable*. Le poisson et le gibier y offrent à-peu-près les mêmes espèces qu'en Canada. On peut en dire autant des fruits, excepté qu'ils y sont plus abondants. Des gelées précoces leur causent parfois de graves dommages.

On n'a point l'usage des vitres au *Lac du Diable*. Quiconque veut introduire la lumière du jour dans sa demeure, se pourvoit d'une peau de vache illinoise; il la nettoie, c'est-à-dire, il la rend, tant bien que mal, transparente; puis il en fait une croisée.

Bien des peines et des fâcheux moments sont rachetés par la docilité des peuplades que le missionnaire évangélise. Il y a un saint plaisir, dit l'homme de Dieu, à se voir constamment environné d'enfants, de mères, d'hommes de tout âge et de toute tribu, demandant avec une égale avidité le pain de la parole. Bien que ces rudes enfants de la nature n'avaient vu de prêtres que depuis trois ans, ils ont tous un respect profond pour la robe noire. Ce respect se fait remarquer même dans les *Assiniboïnes* et les *Pieds-noirs*, tribus difficiles et presque intraitables.

Comme toutes les nations infidèles, celles-ci adorent un maître de la vie. Elles mêlent à ce culte primitif celui des astres et de divers objets terrestres. Delà on peut juger que leurs principes de morale n'ont point de fondement bien solides, ni de sanction bien arrêtée et bien auguste. Aussi tient-on, chez ces peuples, qu'un cheval appartient à quiconque fait le ravir à son maître; c'est pourquoi ils sont presque tous voleurs de chevaux. Il n'y a que ceux du missionnaire qui échappent, à cause du respect qu'on lui porte. Cet étrange principe devient la source la plus commune des guerres incessantes et cruelles qui régnaient parmi ces tribus.

Malgré les erreurs grossières de leur culte et les vices qui en découlent, le caractère général de ces peuples est doux et sociable. Ils poussent le sans-gêne de la nature vis-à-vis des blancs jusqu'à entrer, sans cause aucune, dans leurs maisons. Ils y séjournent de même plus ou moins longtemps; y observent, sans mot dire, choses et personnes; puis sortent contents pour revenir dès le lendemain si l'hôte leur en vient. Ceci se fait remarquer surtout chez les *Crus* qui témoignent pour les blancs une estime particulière.

Malgré ce caractère général de douceur, ces peuples, comme tous les peuples *amis dans l'ombre de la mort*, sont plongés dans des habitudes féroces ou ridicules. Ils sont adonnés fortement à la jonglerie et traitent leurs malheureux prisonniers avec la cruauté que tout le monde sait.

On remarque que le respect qu'ils professent pour le prêtre catholique, ne s'étend guère au ministre protestant. C'est une loi générale et en même temps toute naturelle. Elle parle d'elle-même dès les premières heures de vérité et de vertu qui se développent dans ces peuples sauvages. Aussi une propagande qui porte ainsi avec elle son antidote, n'est guère à redouter. Toutes nos missions en font foi. Delà il faut conclure qu'ici, comme dans l'Orégon, les ouvriers manquent à la maison. C'est le cri du missionnaire